

POTENTIEL CACHÉ

AMÉLIORER LE RECYCLAGE DE NOS PAPIERS



Sommaire

Potentiel caché : améliorer le recyclage de nos papiers	3
Avant-propos	4
Chapitre 1 : Le recyclage des emballages papier-carton au niveau européen	6
1.1 Le défi de l'augmentation des emballages	6
1.2 Des taux de recyclage en chute libre	7
1.3 L'importance du recyclage	9
1.4 L'avantage d'un taux de recyclage de 90 % pour les emballages en papier et en carton	10
Chapitre 2 : Le recyclage des emballages papier-carton au niveau national	12
2.1 Les taux de recyclage - Des perspectives nationales divergentes	12
2.2 L'importance de la qualité des données	14
2.3 L'enjeu des déchets ménagers	14
Chapitre 3 : Le rôle des consommateurs	16
3.1 La confusion des consommateurs face au recyclage à domicile	16
3.2 Le défi du recyclage hors foyer	16
3.3 Une différence générationnelle	18
Chapitre 4 : Les cadres législatifs	20
4.1 Un cadre législatif propice à la fragmentation	20
4.2 La proposition de règlement sur les emballages et déchets d'emballages	22
Chapitre 5 : Quatre recommandations pour lutter contre la stagnation des taux de recyclage des emballages papier-carton en Europe	24
5.1 Séparation à la source	25
5.1.1 Le problème de la collecte mixte	27
5.1.2 Améliorer la séparation à la source pour le recyclage hors foyer	29
5.2 Collectes harmonisées au niveau national	30
5.2.1 L'incohérence des systèmes hors foyer	31
5.3 Une plus grande clarté sur ce qu'il faut recycler et comment	31
5.3.1 Compréhension des principes de fonctionnement du recyclage	32
5.3.2 Favoriser la compréhension des avantages du recyclage	33
5.3.3 Quoi recycler et comment bien recycler	34
5.4 Une législation pérenne, cohérente et appliquée	36
5.4.1 Interdictions et taxes sur la mise en décharge	36
Chapitre 6 : Notre vision pour l'avenir	38
1. Mettre en place la séparation à la source	39
2. Déployer une collecte harmonisée au niveau national	39
3. Promouvoir une plus grande clarté sur quoi et comment recycler	40
4. Appliquer une législation pérenne et cohérente en matière de recyclage	40
À propos de DS Smith	44
À propos de White Space Strategy	44
Méthodologie et Ressources références	46

Potentiel caché : améliorer le recyclage de nos papiers

Le recyclage est une composante clé de l'économie circulaire. Il contribue à :

conserver les ressources
naturelles

réduire la consommation
énergétique

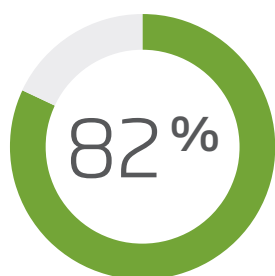
réduire les déchets mis à la décharge ou
à l'incinération

25

C'est le nombre de fois que les fibres de carton ondulé peuvent être recyclées sans perte significative de qualité

Étude FEFCO - Le mythe des cycles de vie limités des fibres

Le taux de recyclage actuel des emballages en carton et papier en Europe est de



Sur la base des données disponibles les plus récentes de 2020 (taux de recyclage Eurostat)

90%

Taux de recyclage futur (horizon 2030)

77%

En appliquant les recommandations de ce rapport, d'ici à 2030, nous pourrions atteindre un taux de recyclage de 90 %

En atteignant un taux de recyclage de 90 % par rapport au scénario à 77 %, nous pourrions éviter la mise à la décharge ou l'incinération de 5 millions de tonnes chaque année, d'une valeur estimée à 1 milliard d'euros.

Si le taux de recyclage continue à baisser, comme c'est le cas depuis 2016, il chutera à 77 % en 2030

Quatre recommandations pour atteindre les 90 %

Séparation à la source



Système de collecte et de bacs séparés pour le papier et le carton dans tous les pays d'Europe

Harmonisation des collectes



Système de collecte harmonisé dans chaque pays, doté d'un étiquetage cohérent et de consignes claires

Plus grande clarté



Davantage de clarté sur pourquoi recycler, comment recycler et quoi recycler, pour améliorer la confiance dans le système

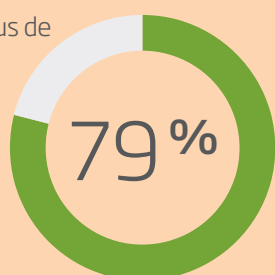
Législation



Introduction et mise en œuvre d'une législation durable et cohérente en matière de recyclage

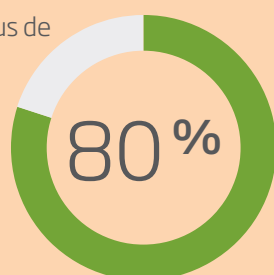
Dans notre étude menée auprès de plus de 8 000 citoyens en Europe...

Plus de



des personnes interrogées veulent recycler plus

Plus de



des personnes interrogées estiment que le recyclage devrait figurer en tête des priorités de leur gouvernement

Avant-propos



D'après les prévisions de recyclage actuelles, jusqu'à 55,8 millions de tonnes de matière, d'une valeur de 10,3 milliards d'euros, pourraient finir à la décharge ou à l'incinération d'ici 2030. D'ici là, près de 9 millions de tonnes, d'une valeur de 1,6 milliard d'euros, pourraient être gaspillées chaque année. L'alternative consiste à atteindre un taux de recyclage de 90 % dès 2030, soit 5 millions de tonnes recyclées en plus, d'une valeur de 1 milliard d'euros.

Niels Flierman

Directeur Général des Divisions papier et recyclage, DS Smith.



Le monde change à un rythme sans précédent. Les traces laissées par la pandémie de Covid-19, les fluctuations de l'économie mondiale et les progrès technologiques façonnent notre avenir. Ces facteurs redéfinissent nos modes de vie, la manière dont nous distribuons nos ressources, ainsi que nos façons de communiquer. Les comportements de consommation ont évolué, encouragés par de nouveaux modes et lieux de consommation des biens. Les consommateurs d'aujourd'hui exigent une personnalisation accrue et ont davantage recours à la livraison des biens qu'ils consomment.

Tout cela entraîne une augmentation de la demande d'emballages, la pandémie ayant accéléré le recours aux achats en ligne. L'emballage doit remplir sa fonction première, c'est-à-dire transporter et protéger les produits, mais les consommateurs attendent de plus en plus que cela se fasse de manière durable. Les décideurs publics, entreprises et consommateurs sont de plus en plus sensibles à la nécessité de

protéger les ressources planétaires et de limiter l'impact de notre société sur l'environnement. La crise climatique constitue en effet le défi majeur de notre époque.

La durabilité des emballages a un impact direct sur chacun de nous, et nous rappelle au quotidien l'urgence à laquelle nous faisons face. Il est essentiel de mieux recycler pour garantir une meilleure utilisation des ressources, les conserver plus longtemps et permettre la transition vers une économie de plus en plus circulaire.

Le papier est une matière renouvelable qui peut être recyclée jusqu'à 25 fois ; il affiche déjà l'un des taux de recyclage les plus élevés tous emballages confondus. Ces 30 dernières années, l'Europe a fait de grands progrès pour atteindre le taux de recyclage actuel de 82 % pour les emballages en papier et carton. Cependant, 6 millions de tonnes d'emballages en papier et carton finissent toujours à la décharge ou à l'incinération chaque année. Et la situation ne fait qu'empirer.

Après un taux record de 85 % en 2017, le taux de recyclage des emballages en papier et carton a chuté. Si ce déclin se poursuit, nous pourrions régresser à un taux de 77 % à l'horizon 2030, compte tenu de la hausse prévue de la consommation et du volume des emballages à recycler. Si des objectifs progressifs ont été établis pour 2030 (la Commission européenne a fixé un taux de 85 % pour le recyclage des emballages papier et carton), ils pourraient bien ne pas être atteints. Selon le récent rapport de la Commission européenne Early Warning (Alerte précoce), 18 des 27 États membres risquent de ne pas atteindre les objectifs de recyclage établis.

DS Smith, dont le modèle de production repose sur la transformation et valorisation de vieux papiers en nouveaux emballages, peut témoigner des avantages indéniables d'une utilisation prolongée des ressources pour réduire les coûts et limiter l'impact sur l'environnement. Nous observons en première ligne les bénéfices de systèmes de recyclage performants, mais aussi les défaillances de systèmes inefficaces, où le manque d'harmonisation des systèmes de collecte, la confusion des consommateurs et l'absence de législation cohérente tirent les taux de recyclage vers le bas.

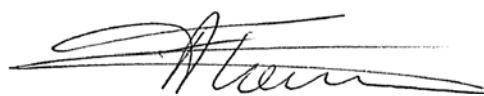
Chez DS Smith, nous sommes malgré tout convaincus qu'il y a là une opportunité de progresser à l'échelle européenne afin d'atteindre des taux de recyclage plus élevés. Nous soutenons l'objectif fixé par 4evergreen Alliance : recycler 90 % des emballages à base de fibres dans l'Union européenne.

Pour atteindre cet objectif et pouvoir gérer les 39 millions de tonnes de papier et de carton attendus à l'horizon 2030, les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur doivent s'unir pour créer le changement nécessaire en Europe. L'effort en vaut la peine. D'après les prévisions de recyclage

actuelles, jusqu'à 55,8 millions de tonnes de matière, d'une valeur de 10,3 milliards d'euros, pourraient finir à la décharge ou à l'incinération d'ici 2030. D'ici là, près de 9 millions de tonnes, d'une valeur de 1,6 milliard d'euros, pourraient être gaspillées chaque année. L'alternative consiste à atteindre un taux de recyclage de 90 % dès 2030, ce qui équivaldrait à 5 millions de tonnes recyclées en plus, d'une valeur de 1 milliard d'euros.

DS Smith a commissionné ce rapport en collaboration avec White Space Strategy pour faire la lumière sur les enjeux de la filière et proposer des recommandations qui permettront d'atteindre un taux de recyclage de 90 % pour le recyclage des emballages en papier et en carton dans l'Union européenne d'ici 2030. Nous voulons souligner ici les défis qu'impliquent les taux de recyclage stagnants, les schémas de recyclage incohérents, l'accroissement de la production de déchets et la confusion des consommateurs en matière de recyclage. Pour relever ces défis, nous formulons quatre recommandations majeures, mettant l'accent sur la nécessité de trier le papier et le carton à la source, l'amélioration de la cohérence de nos systèmes de collecte, la bonne information des consommateurs et les cadres législatifs adéquats.

Nous ne pouvons plus attendre. Nous appelons les parties prenantes du secteur de l'emballage et du recyclage à s'unir pour passer rapidement à l'action. Si nous nous attaquons ensemble à ce défi, nous sommes certains que l'amélioration du recyclage des emballages en papier et carton pourra jouer un rôle majeur dans la progression vers une économie de plus en plus circulaire.



Niels Flierman

Directeur Général des Divisions papier et recyclage, DS Smith.

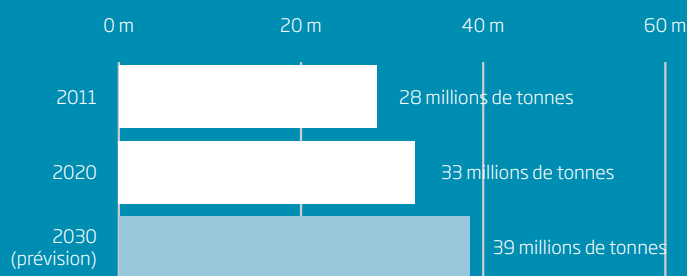
Chapitre 1 : Le recyclage des emballages papier-carton au niveau européen

1.1 Le défi de l'augmentation des emballages

En 2020, l'UE a produit 33 millions de tonnes d'emballages en papier et en carton, soit une augmentation de plus de 4 millions de tonnes en 9 ans seulement¹. Si cette tendance se confirme 39 millions de tonnes d'emballages seront produites en 2030.

Si nous n'agissons pas et que le taux de recyclage des emballages papier et carton continue de baisser comme l'indiquent les prévisions (Figure 5), 56 millions de tonnes annuelles pourraient finir à la décharge ou à l'incinération entre 2024 et 2030. D'ici cette date, près de 9 millions de tonnes pourraient être gâchées chaque année (Figure 2).

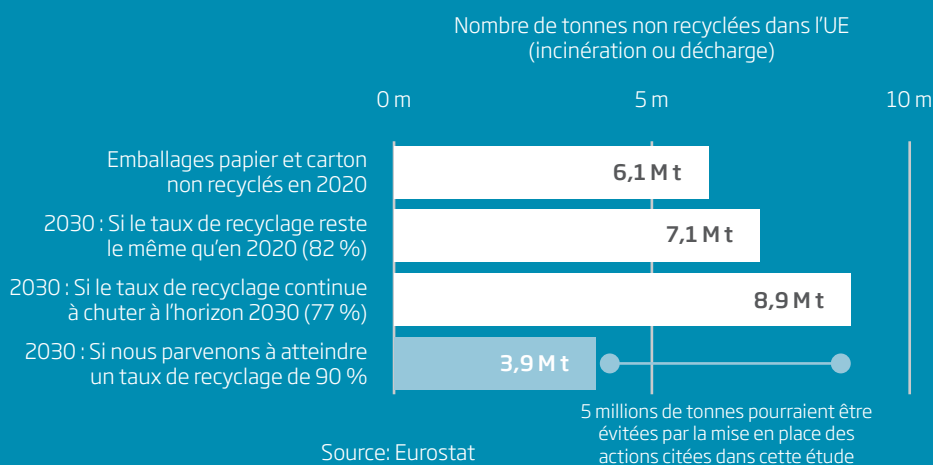
Figure 1 : Emballages papier-carton générés dans l'UE (en tonnes)



Source: Eurostat

D'après les toutes dernières statistiques Eurostat², ces 56 millions de tonnes pourraient valoir 10,3 milliards d'euros, sans compter les économies réalisées grâce à la non-mise en décharge (en moyenne, entre 39 et 46 € par tonne dans l'UE³). Et à partir de 2030, cela pourrait représenter 9 millions de tonnes et 1,6 milliard d'euros chaque année.

Figure 2 : Quantité d'emballages en papier et en carton non recyclée selon les différents scénarios (en tonnes)



Source: Eurostat

1 Eurostat, Déchets d'emballages par opérations de gestion des déchets

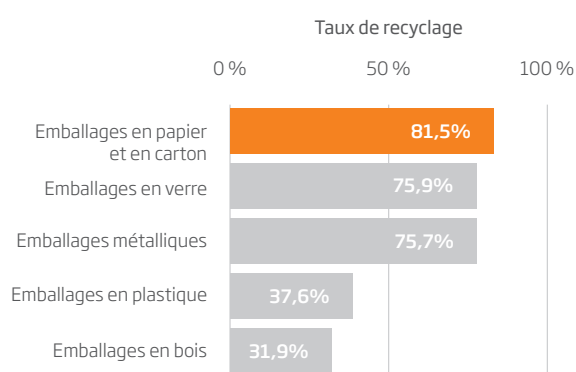
2 Eurostat, Recyclage - Indicateur des prix des matières secondaires

3 Agence européenne pour l'environnement, Stratégies clé pour accroître le recyclage

1.2 Des taux de recyclage en chute libre

Le papier est actuellement le matériau d'emballage le plus recyclé, puisqu'il affiche un taux de recyclage plus élevé que tous les autres types d'emballages courants. Aujourd'hui, environ 82 % des emballages en papier et carton sont recyclés en Europe en moyenne, contre 76 % pour les emballages en métal, 76 % pour les emballages en verre et seulement 38 % pour les emballages plastiques. De plus, les fibres de papier présentent une forte durabilité et pourraient même être recyclées jusqu'à 25 fois⁴ d'après certaines études.

Figure 3 : Taux de recyclage des emballages dans l'UE (2020)



Source : Eurostat

Définitions :

On entend par « **taux de recyclage** » la quantité totale de **déchets d'emballages** recyclés divisée par la quantité totale de déchets d'emballages générés (recyclage / production). (Eurostat)

On entend par « **déchets d'emballage** » tout emballage ou matériau d'emballage que couvre la définition de déchets de la Directive cadre sur les déchets de 2008/98/CE, à l'exclusion des déchets de production. (Eurostat)

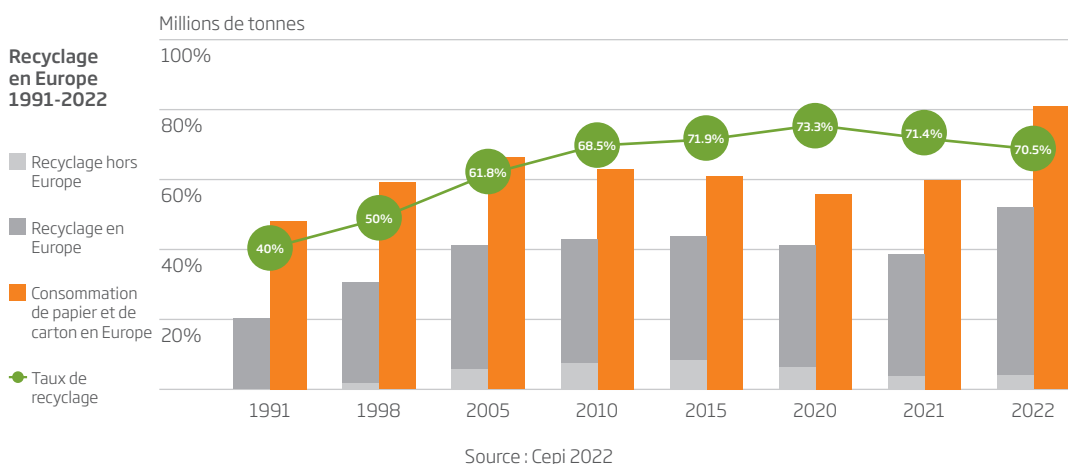
Le recyclage du papier étant désormais bien établi et accepté tant par les entreprises que par le grand public, les taux de recyclage se sont sans aucun doute améliorés. Un rapport de CEPI de 2022 montre que le taux global de recyclage du papier (et pas seulement des emballages) en Europe est passé de 40 % en 1991 à plus de 70 % en 2015.

À l'horizon 2030, l'Europe pourrait dépenser jusqu'à 1,6 milliard d'euros chaque année en emballages papier et carton mis à la décharge ou à l'incinération



⁴ Cefi, Déclaration de position sur la révision de la Directive sur les emballages et déchets d'emballage

Figure 4 : Recyclage du papier et du carton en Europe (1991-2022)

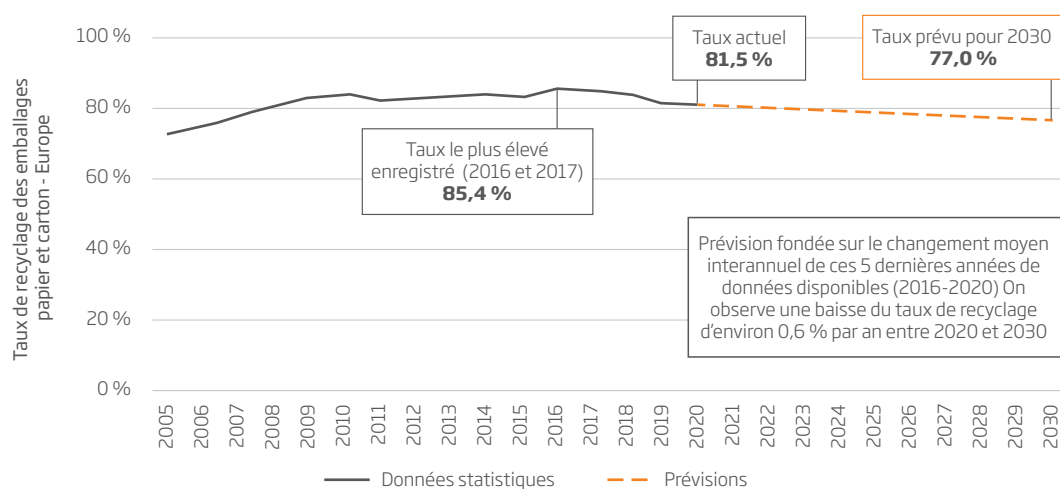


Toutefois, un plateau semble avoir été atteint en 2015 puisque le taux de recyclage de cette année-là est supérieur à celui de 2022. Cette tendance est également confirmée par les chiffres du recyclage des emballages en papier et en carton. Bien que présentant des augmentations constantes entre 2005 et 2015, les données les plus récentes d'Eurostat depuis 2020 montrent une baisse du taux de recyclage du papier, qui a chuté depuis le point le plus élevé (85,4 %) relevé en 2016 et 2017.

Si le taux de recyclage des emballages en papier et carton continue à décliner au même rythme que ces cinq dernières années, il atteindra à peine 77 % en 2030.

Cela montre que malgré les progrès réalisés en matière de recyclage du papier depuis les années 1990, des mesures plus décisives sont nécessaires pour éviter une stagnation ou une chute des performances du secteur.

Figure 5 : Taux de recyclage du papier et du carton en Europe (%)



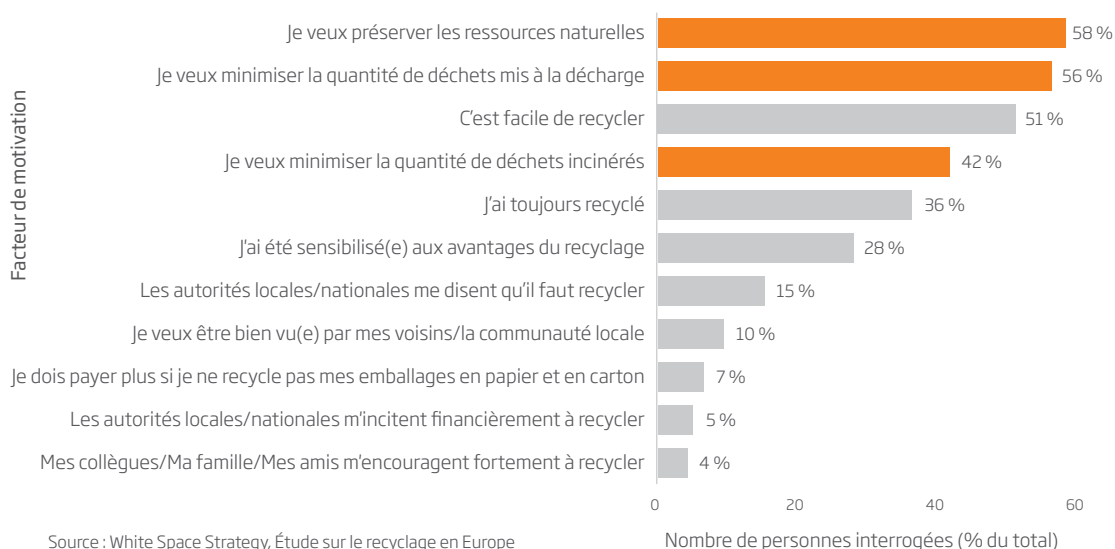
1.3 L'importance du recyclage

Le recyclage joue un rôle fondamental dans nos efforts en faveur d'une « économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive »⁵, souligne la Commission européenne. L'amélioration du recyclage s'inscrit également dans la lignée de l'objectif de développement durable 12 de l'ONU qui vise à promouvoir des modes de consommation et de production durables et à « diminuer les déchets et les biens de consommations en réduisant, réutilisant et recyclant [à l'horizon 2030] »⁶. L'opinion publique est également sensible à cet enjeu. Notre étude montre que plus de 80 % des Européens estiment que le recyclage devrait constituer une priorité absolue pour leurs gouvernements.

Le recyclage revêt également une importance fondamentale dans la transition vers une économie circulaire. A ce titre, le recyclage efficient des emballages en papier et carton est l'un des leviers de cette transition grâce à :⁷

- **La préservation des ressources naturelles** : réutiliser la matière réduit le besoin d'extraire des ressources naturelles⁸.
- **La réalisation d'économies d'énergie** : la production d'emballages à partir de matières vierges exige en principe plus d'énergie que la production d'emballages fabriqués à partir de matières recyclées⁹, ce qui génère davantage d'émissions de gaz carbonique (CO2) et contribue ainsi au réchauffement climatique.
- **La réduction de l'incinération ou de la mise en décharge des déchets** : plus on recycle, plus la quantité de déchets destinés à l'enfouissement, à l'incinération ou à la mise en décharge diminue.

Figure 6 : Qu'est-ce qui vous incite à recycler vos emballages en papier et carton ? (étude menée dans certains pays européens)



5 Commission européenne, Un pacte vert pour l'Europe

6 Objectif 12 ONU : Consommation responsable

7 White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe

8 DS Smith, À propos de nous

9 FEFCO, Analyse du cycle de vie (ACV) du carton ondulé

1.4 L'avantage d'un taux de recyclage de 90 % pour les emballages en papier et en carton

Un grand nombre de fabricants, producteurs, concepteurs, propriétaires de marques, chercheurs et recycleurs ont rejoint une alliance lancée par Cepi, 4evergreen Alliance, qui vise à contribuer à « une société climatiquement neutre en perfectionnant la circularité et la durabilité » des emballages à base de fibres¹⁰. 4evergreen ambitionne « d'atteindre un taux de recyclage de 90 % » pour les emballages à base de fibres d'ici 2030¹⁰, et d'améliorer la quantité et la qualité des produits en papier recyclé. Les travaux de 4evergreen se traduisent par des recommandations et des orientations pour améliorer la recyclabilité des emballages en papier et carton, ainsi que par l'encouragement de la séparation à la source des matières destinées au recyclage. DS Smith soutient cette ambition et a la conviction que cette ambition doit être portée à l'échelle européenne.

Notre modélisation montre que si nous atteignons un taux de recyclage de 90 % en Europe d'ici à 2030, nous pouvons éviter l'enfouissement ou l'incinération de 5 millions de tonnes de déchets chaque année, ce qui représenterait près d'un milliard d'euros.

Atteindre cet objectif de 90 % est critique. Il nous permettra de conserver les ressources naturelles en fournissant plus de matière d'intrant de haute qualité nécessaire à la fabrication de produits d'emballage renouvelables. Les prévisions de croissance de la consommation, avec la hausse de la demande d'emballages qui s'ensuit, rendent crucial le maintien de la fibre au sein du système de recyclage en circuit fermé. Ce maintien des fibres au sein de la boucle de recyclage permettra aux acteurs de la filière de disposer de suffisamment de matière secondaire pour satisfaire une demande d'emballages qui ne cesse de croître, sans avoir à reporter cette hausse sur de la matière vierge. Pour obtenir un papier et un carton de haute qualité aptes à être recyclés, le secteur s'accorde à dire que la séparation à la source doit être mise en place. En effet, les emballages carton et papier issus de sources mixtes affichent un taux de pollution deux fois plus élevé que les matières séparées à la source¹¹; or plus la qualité des fibres recyclées disponibles est élevée, plus le processus de recyclage est efficace. Cela implique ainsi une moindre utilisation des ressources énergétiques et naturelles pour fabriquer du papier recyclé et une réduction des coûts, pour les consommateurs. Les économies d'énergie et de ressources vont devenir critiques à mesure que la consommation va continuer à croître et que les ressources vont se raréfier.

¹⁰ 4Evergreen, À propos de 4Evergreen

¹¹ DS Smith, DS Smith sur la confection des politiques et la séparation à la source dans le recyclage

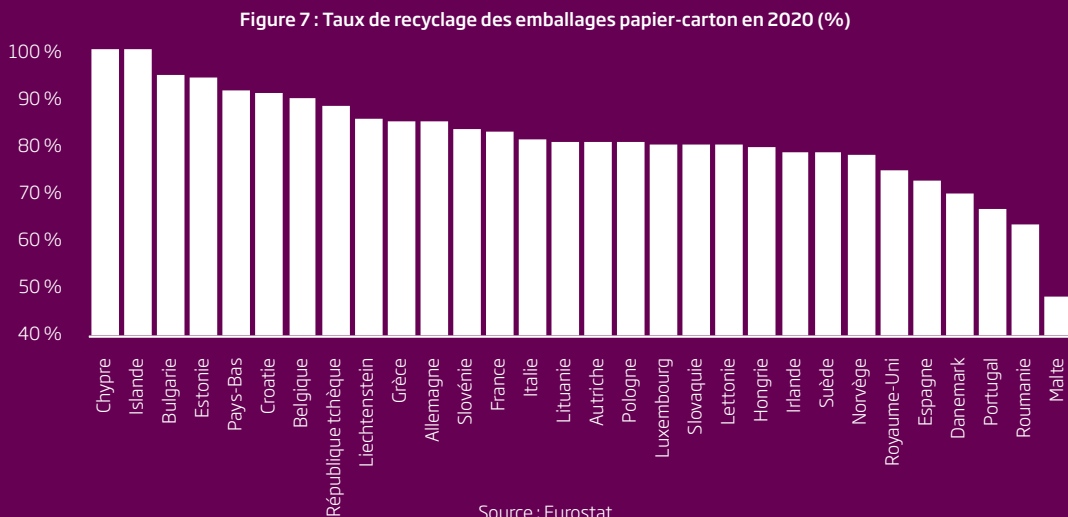


Chapitre 2 : Le recyclage des emballages papier-carton au niveau national

2.1 Les taux de recyclage - Des perspectives nationales divergentes

En dépit du succès historique du recyclage des emballages en carton et papier, il reste encore une vaste marge d'amélioration. Bien que le taux de recyclage moyen des emballages en carton et papier en Europe s'élève à 82 %, on observe une

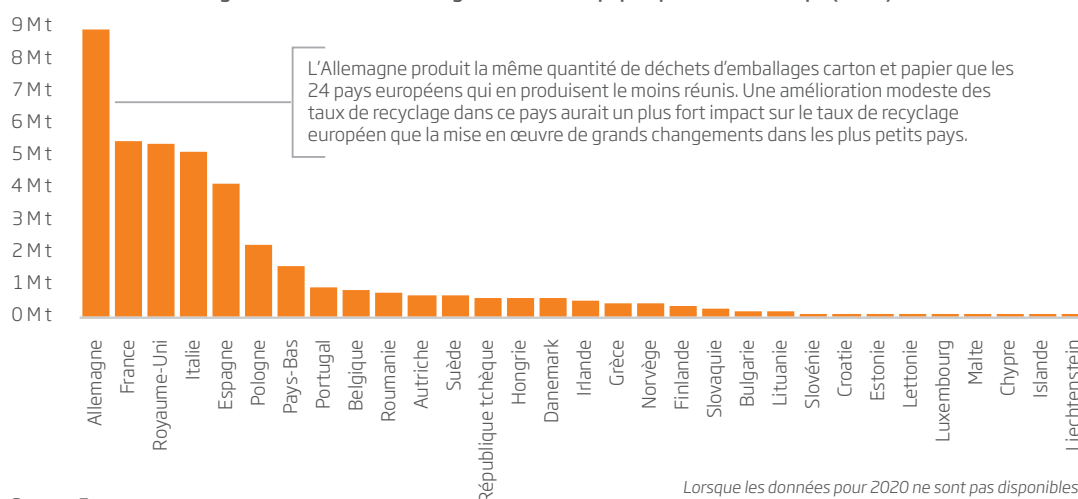
variation significative entre les pays. Certains pays ont déjà atteint des taux de recyclage supérieurs à 90 % tandis que d'autres, tels que la Roumanie et le Portugal, sont à la traîne avec des taux inférieurs à 70 %. Le plus faible taux de recyclage en Europe est enregistré à Malte, où seulement 48 % des emballages en carton et papier sont recyclés.



Pour parvenir à un taux de recyclage Européen de 90 %, nous devons nous concentrer sur les pays affichant les taux plus faibles. Néanmoins, l'impact le plus significatif sera obtenu en apportant des améliorations aux systèmes de recyclage des pays qui produisent le plus de déchets d'emballage. Parmi eux, l'Allemagne produit plus de 10 fois plus de déchets que ses voisins, le Danemark et l'Autriche. De fait, l'Allemagne produit autant de déchets d'emballages en carton et papier que les 24 pays qui en produisent le moins réunis.



Figure 8 : Déchets d'emballages en carton et papier produits en Europe (2020)



Source : Eurostat

Si une augmentation de 1 % du taux allemand aurait le même impact sur la moyenne européenne qu'une augmentation de 12 % en Roumanie, il est important de mettre l'accent sur les améliorations envisageables partout en Europe. L'Espagne et le Royaume-Uni sont tous deux de grands producteurs de déchets d'emballages, et ils affichent pourtant des taux de recyclage pour le carton et le papier nettement plus faibles (moins de 75 %) que ceux d'autres économies comparables telles que l'Allemagne, la France et l'Italie.

Les pays d'Europe les plus performants ont beaucoup en commun, et tandis que tous ces pays ont adopté des structures et des systèmes différents, ils partagent une démarche plus ambitieuse en matière de limitation des déchets et de recyclage. Les pays affichant les taux de recyclage les plus élevés se caractérisent par la mise en place de systèmes de séparation des déchets à la source par les ménages, des systèmes de consigne efficaces CONSIGNE et des interdictions de mise en décharge ou d'incinération pour certaines matières.

2.2 L'importance de la qualité des données

Lorsqu'on examine la tendance générale du recyclage du papier en Europe au cours des dernières décennies, il s'avère difficile d'effectuer une analyse détaillée, car la qualité des données disponibles laisse à désirer. Historiquement, les pays européens ont collecté des données à l'aide de méthodes variées et parfois peu précises, ce qui limite les possibilités de comparaison entre pays. Cependant, ces dernières années, d'importants efforts ont été déployés pour améliorer la cohérence des données, et il est désormais impératif que ces efforts se poursuivent.

Comparer les performances des pays et régions les unes avec les autres est essentiel pour comprendre où accentuer nos efforts et puiser l'inspiration nécessaire pour améliorer les systèmes existants. La Commission européenne¹² considère la comparaison comme une mesure cruciale pour évaluer les progrès des États membres par rapport aux objectifs de recyclage.

De plus, du fait du déploiement de la REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) et du principe d'éco-modulation des contributions, les producteurs et metteurs sur le marché d'emballages qui contribuent aux REP sont susceptibles de réclamer une meilleure granularité des données afin de démontrer la performance de leurs emballages en matière de recyclabilité. Cette exigence ne peut qu'être bénéfique, dans la mesure où une meilleure compréhension de la fin de vie des emballages permettrait d'adopter une démarche plus ciblée pour améliorer leur recyclabilité.

« Actuellement, les rapports sur les taux de recyclage des déchets de la part des États membres de l'UE semblent manquer de fiabilité ; il faut donc considérer les chiffres avec précaution. Disposer de données de qualité est essentiel à la compréhension de notre situation actuelle, et sur la base d'informations fiables, nous serons en mesure de définir nos engagements futurs ».

Dinko Sincic, Expert en gestion des déchets

2.3 L'enjeu des déchets ménagers

Dans bien des pays européens, le système de recyclage pour les déchets industriels et commerciaux est déjà bien implanté et efficace. Les entreprises reconnaissent la valeur de la matière et sont incitées à trier et recycler leurs déchets dans le cadre de leurs relations commerciales. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, les déchets d'emballages issus de sources commerciales sont plus facilement recyclables car leurs flux sont plus conséquents et plus propres que les flux de déchets municipaux¹³. Une étude menée par WRAP en 2020 indique qu'au Royaume-Uni, 85 % des emballages papier et carton non-domestiques sont recyclés, tandis que seuls 68 % des déchets domestiques le sont¹⁴.

Si nous voulons éviter l'enfouissement ou l'incinération de 5 millions de tonnes de déchets chaque année d'ici 2030, le défi principal réside dans la gestion des déchets domestiques générés par les ménages, ainsi que dans la mobilité inhérente à nos modes de vie.

¹² Commission européenne, Rapport de la Commission européenne recensant les États membres qui risquent de ne pas atteindre les objectifs de recyclage et l'objectif de réduction de la mise en décharge des déchets

¹³ European Environment Agency, 2019, Waste recycling indicator assessment

¹⁴ WRAP, 2020, PackFlow Covi-19 Phase I: Paper & Card



Chapitre 3 : Le rôle des consommateurs

3.1 La confusion des consommateurs face au recyclage à domicile

Certains consommateurs sont tenus de trier certains matériaux en vue de leur recyclage, tandis que d'autres ne le sont pas. À certains endroits, il est possible de recycler les cartons des boissons ; ailleurs, non. En Allemagne, le bac bleu est destiné au papier tandis que le bac jaune est réservé aux emballages légers. En Belgique, c'est le contraire. Dans certaines régions du Royaume-Uni et de France, on demande aux consommateurs de placer tous

leurs déchets recyclables dans un même bac. Ces incohérences concernent également l'étiquetage des emballages, qui n'indiquent pas systématiquement comment recycler, en particulier pour des articles qui sont source de confusion lors de leur tri à domicile. Il ne s'agit là que de quelques-unes des difficultés que rencontrent les consommateurs lorsqu'ils recyclent. Pour ajouter à la confusion, les règles relatives au recyclage diffèrent non seulement d'un pays à l'autre mais aussi d'une région ou d'une ville à l'autre.

Près d'un quart (24 %) des personnes en Europe ne savent pas clairement quels déchets elles peuvent recycler ou non.

3.2 Le défi du recyclage hors foyer

Si les emballages issus de la consommation hors foyer représentent une faible proportion de l'ensemble du volume des déchets d'emballages en papier et en carton, ils sont cependant particulièrement visibles pour le public. Relever les défis posés par les déchets d'emballages générés hors foyer présente donc un avantage

« Les déchets produits hors foyer constituent sans aucun doute le flux de recyclage dont la qualité est la plus faible. Ces derniers ne représentent qu'un petit pourcentage de tous les emballages papier collectés, mais il est regrettable qu'il soit trop facile de tout mettre dans une seule poubelle en ville. »

Mike Harrison, Responsable de la gestion du recyclage pour la région sud, DS Smith

significatif dans la mesure où cela est susceptible d'influencer la perception du public à l'égard du recyclage.

Si les recherches concernant le recyclage hors foyer sont peu nombreuses, notre étude suggère que les taux de recyclage des déchets générés hors foyer sont probablement plus faibles que ceux générés à domicile. Les réponses recueillies dans 8 pays européens montrent que seulement 32 % des personnes interrogées jettent leurs emballages en papier et en carton dans un bac dédié lorsqu'ils ne sont pas à domicile. La frustration principale exprimée par le grand public est le manque de poubelles de recyclage pour le papier et le carton ; cet argument est cité dans plus de la moitié des cas comme motif de non-recyclage des papiers et cartons issus de la consommation hors foyer.



Seuls 32 % des Européens jettent leurs emballages papier-carton dans un conteneur de recyclage dédié lorsqu'ils ne sont pas à domicile.

Malgré leur contribution relativement faible au volume total des déchets, s'attaquer aux déchets d'emballages générés en dehors du foyer peut avoir des effets qui vont au-delà de la simple amélioration des taux de recyclage pour ce flux :

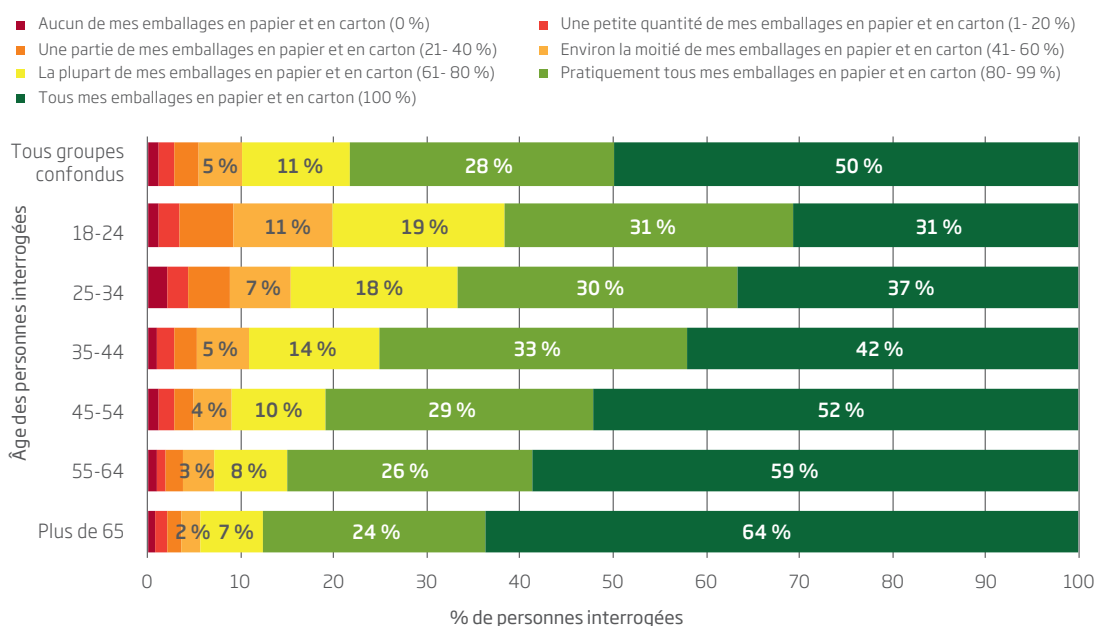
- La présence et visibilité d'un dispositif de recyclage hors-foyer ressemblant au dispositif de tri à domicile pourrait constituer une incitation à recycler. En effet, si les matières collectées étaient placées dans des containers de recyclage séparés, à la maison comme à l'extérieur, avec des codes couleurs et une signalisation harmonisée, cela pourrait renforcer la conviction des consommateurs que leurs efforts recyclage ne sont pas vains, à la maison comme en ville.
- Intégrer le recyclage dans la vie quotidienne des citoyens constitue une opportunité supplémentaire d'accroître leur sensibilisation et l'assimilation du geste de tri. Des bacs séparés clairement signalés et visibles dans l'espace public encourageraient les individus à recycler correctement lorsqu'ils sont à l'extérieur, leur permettant de s'habituer à trier de la même manière qu'à la maison.

3.3 Une différence générationnelle

Notre étude révèle que le niveau de recyclage des emballages papier et carton parmi les jeunes générations est nettement inférieur à celui des générations plus âgées.

88 % des plus de 65 ans recycle la totalité ou la quasi-totalité de leurs emballages carton, contre 62 % seulement chez les 18-24 ans.

Figure 9 : Quelle proportion de vos emballages papier-carton recyclez-vous à la maison ? (étude menée dans certains pays européens)



Source : White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe

Cette différence dans le taux de recyclage s'observe en dépit du fait qu'il existe une motivation similaire au sein de toutes les tranches d'âge ; 84 % des 18-24 ans estiment que le recyclage est important pour un avenir durable comparé à une moyenne de 91 % tous âges confondus⁷. Il y a probablement plusieurs facteurs qui influencent le taux de recyclage

chez les jeunes, tels que leur lieu de résidence et le type de logement qu'ils occupent. Cette divergence pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes sont plus incertains en matière de recyclage ; lorsqu'il s'agit de décider comment et où recycler, les 18-24 ans sont deux fois plus hésitants que les plus de 65 ans (31 % contre 15 %)⁷.



Chapitre 4 : Les cadres législatifs

4.1 Un cadre législatif propice à la fragmentation

Les politiques publiques ont un rôle essentiel à jouer sous l'ombrelle de la législation européenne relative au recyclage et à la gestion des déchets, dont la Directive cadre sur les déchets constitue la pierre angulaire. Dès son adoption, cette directive a établi les principes de base de gestion des déchets et des objectifs de recyclage pour les États membres, et introduit le concept de REP (Responsabilité élargie des producteurs). En dépit de cette législation, la Commission européenne a admis que la permanence de systèmes inefficaces de collecte de déchets est en partie responsable des « faibles taux de recyclage et de la faible qualité des produits recyclés » ; elle travaille donc à une révision ciblée¹⁵.

Actuellement, la directive la plus pertinente pour les emballages en papier et en carton est la Directive sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWD, Packaging and Packaging Waste Directive). Elle a pour ambition d'« harmoniser les mesures nationales sur les emballages et la gestion des déchets d'emballages » et de « fournir un haut niveau de protection de l'environnement »¹⁷. Suite à sa révision en 2018, cette directive encourage un plus grand recours à la consigne et établit qu'à l'horizon 2024, tous les pays de l'UE devront avoir mis en place des systèmes de REP. De surcroît, la PPWD fixe des objectifs de recyclage minimum pour les emballages papier-carton, à hauteur de 75 % d'ici 2025 et 85 % d'ici 2030¹⁸. En novembre 2022, la Commission a proposé de réviser cette Directive et de la transformer en règlement « afin d'assurer que tous les États membres honorent leurs obligations en même temps et de la même manière »¹⁹.

15 Commission européenne, Révision de la Directive cadre relative aux déchets

16 Commission européenne, Directive cadre relative aux déchets

17 Commission européenne, Déchets d'emballages

18 Commission européenne, Directive sur les emballages et les déchets d'emballages

19 Parlement européen, Révision de la Directive sur les emballages et les déchets d'emballages

« Les règles européennes en matière d'emballages et déchets d'emballages »

Objectifs

La Directive sur les emballages vise à :

- harmoniser les mesures nationales relatives aux emballages et à la gestion des déchets d'emballages,
- assurer un haut niveau de protection de l'environnement, et
- garantir le bon fonctionnement du marché interne.

La dernière proposition de révision de la Directive contient des mesures pour :

- limiter la production de déchets d'emballages, et
- encourager le réemploi, le recyclage et toute autre forme de récupération des déchets d'emballages, au lieu de les mettre définitivement au rebut.

D'ici fin 2024, les pays de l'UE sont tenus de garantir la mise en place, pour tous les emballages, de systèmes de responsabilité élargie des producteurs. La Directive prévoit également les objectifs de recyclage spécifiques suivants :

	Objectifs actuels (%)	D'ici 2025 (%)	D'ici 2030 (%)
Tous les emballages	55	65	70
Papier et carton	60	75	85

Source : Site Internet de la Commission européenne, consulté en juin 2023

Pour la plupart des pays, la priorité en matière législative est l'établissement de systèmes de consigne CONSIGNE et de REP, un certain nombre étant actuellement en cours de discussion. Ces systèmes sont perçus comme des facteurs décisifs d'amélioration du recyclage, car ils permettent l'élaboration de budgets d'investissements basés sur la sécurité des revenus à long terme, indépendamment d'éventuels alternances politiques au sein des gouvernements.

S'il existe déjà des systèmes de REP bien établis dans certains pays tels que l'Allemagne, la France et l'Espagne, où ces derniers ont permis d'améliorer les taux de recyclage, d'autres pâtissent d'un manque de clarté pour les producteurs, les recycleurs et les consommateurs. Une étude publiée par The Recycling Partnership sur l'impact de la REP sur les taux de recyclage dans le monde a mis au jour que « la mise en place de la REP a entraîné la collecte et le recyclage des matériaux cible à plus de 75 % en Colombie Britannique, en Belgique, en Espagne, en Corée du Sud et aux Pays-Bas »²⁰.

²⁰ The Recycling Partnership, Accroître les taux de recyclage à l'aide d'une politique REP

4.2 La proposition de règlement sur les emballages et déchets d'emballages

Un certain dynamisme législatif est attendu en matière de gestion des déchets d'emballages, sur la base du futur Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) qui remplacera bientôt l'actuelle directive. Les premières conclusions de la Commission indiquent que les États membres n'atteindront probablement pas les objectifs de recyclage établis dans la directive de 2018, ce qui justifie l'adoption d'un règlement contraignant à l'ambition renouvelée. Ce règlement devrait inclure des mesures d'application directe au sein de l'UE parmi lesquelles²¹:

- Des objectifs d'éco-conception et de recyclabilité pour tous les emballages à l'horizon 2030
- Des systèmes REP obligatoires dans tous les États membres
- Un étiquetage harmonisé dans toute l'UE
- Des objectifs de réemploi obligatoire pour certaines catégories d'emballages²²

« Nous soutenons les ambitions du Pacte vert et de la nouvelle législation, mais les modifications qui contraignent à des objectifs de réemploi pour le carton pourraient mettre en danger le secteur européen du carton ondulé, conduire à la domination du plastique sur le marché et nous faire prendre du retard en matière de lutte contre le changement climatique ».

Alex Manisty, Responsable du groupe Stratégie et innovation, DS Smith

Selon une analyse indépendante évaluée par les pairs commissionnée par la FEFCO, les objectifs de réemploi obligatoire appliqués au carton risquent d'engendrer un flux de nouveaux emballages plastiques, conduisant à « une augmentation de la quantité d'emballages plastiques en circulation et à l'établissement d'un monopole de ce matériau sur certains segments de marché²⁰ ».

La PPWR pourrait être mise en place en 2025 au plus tôt et les mesures qu'elle contient devraient tracer la voie pour l'avenir du recyclage des emballages en Europe.



²¹ Commission européenne, Révision de la législation sur les emballages et les déchets d'emballages

²² DS Smith, Nouvelles règles européennes - PPWR

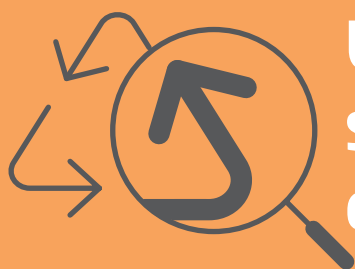


Chapitre 5 : Quatre recommandations pour lutter contre la stagnation des taux de recyclage des emballages papier-carton en Europe



**Séparation à
la source**

**Collectes harmonisées
au niveau national**



**Une plus grande clarté
sur ce qu'il faut recycler
et comment**

**Une législation pérenne,
cohérente et appliquée**



5.1 Séparation à la source

Le secteur s'accorde à dire que séparer les déchets papier-carton des autres matières au point de tri est de loin l'action la plus bénéfique pour améliorer le taux de recyclage du papier. Plusieurs exemples en Europe confirment le potentiel important de cette mesure.

« Dans nos unités, nous constatons que le papier à recycler issu de sources mixtes présente un degré de contamination deux fois plus élevé que les matières séparées à la source. Un système de séparation à la source améliorerait la qualité des flux de déchets et permettrait d'atteindre des taux de recyclage plus élevés, ce qui éviterait donc la perte d'une ressource précieuse. »

Jonathan Edmunds,

Responsable affaires publiques, recyclabilité et développement durable - Division Recyclage, DS Smith

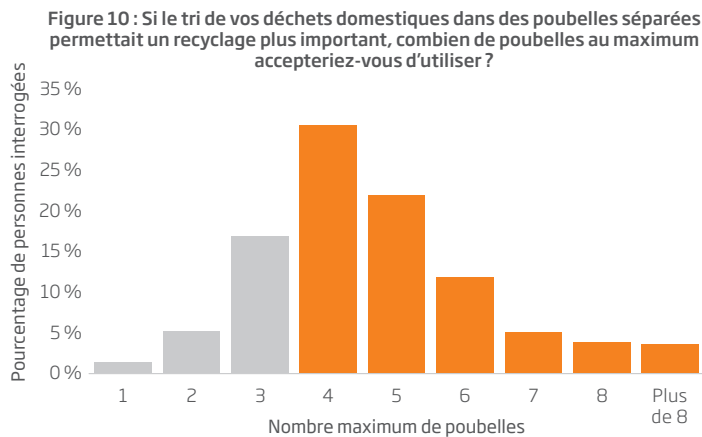
Allemagne : Une séparation à la source bien établie

Le système de recyclage allemand est souvent présenté comme un exemple de bonnes pratiques en matière de recyclage du fait de sa démarche de séparation à la source, instaurée depuis plus de 30 ans. Un élément clé de cette réussite est la sensibilisation du public, notamment grâce à un étiquetage harmonisé des emballages, le « Point vert ». Cette clarté, alliée aux mesures d'encouragement financier et de pénalisation en cas de non-conformité, motive le public à bien trier ses déchets. Résultat : l'Allemagne affiche des taux de recyclage impressionnants pour les emballages papier et carton.

La mise en place de la séparation à la source est un défi pour bien des pays à cause des difficultés de financement des infrastructures et de la nécessaire adhésion des citoyens. Les acteurs de la collecte des déchets auront besoin de soutien pour réussir cette transition. Celle-ci implique d'investir dans de nouveaux conteneurs, d'ajuster les habitudes de collecte et probablement d'utiliser de nouveaux véhicules. Dans certains États, les contrats à long terme passés par les autorités locales avec les compagnies de traitement des déchets, qui durent parfois jusqu'à 25 ans, constituent un frein. Le recours à la législation pour modifier voire dénoncer ces contrats constitue une

solution potentielle. Il est fondamental d'allouer des budgets pour engager ce changement, en insistant sur les avantages économiques de matières à recycler de haute qualité. L'adoption et l'application accrue de systèmes de REP peuvent constituer une source de financement pour amorcer cette transition.

Pour les consommateurs, le processus de recyclage devrait être simple. Ils semblent majoritairement prêts au changement : plus de 75 % des personnes interrogées dans le cadre de notre étude affirment être disposées à trier leurs déchets dans au moins quatre poubelles.



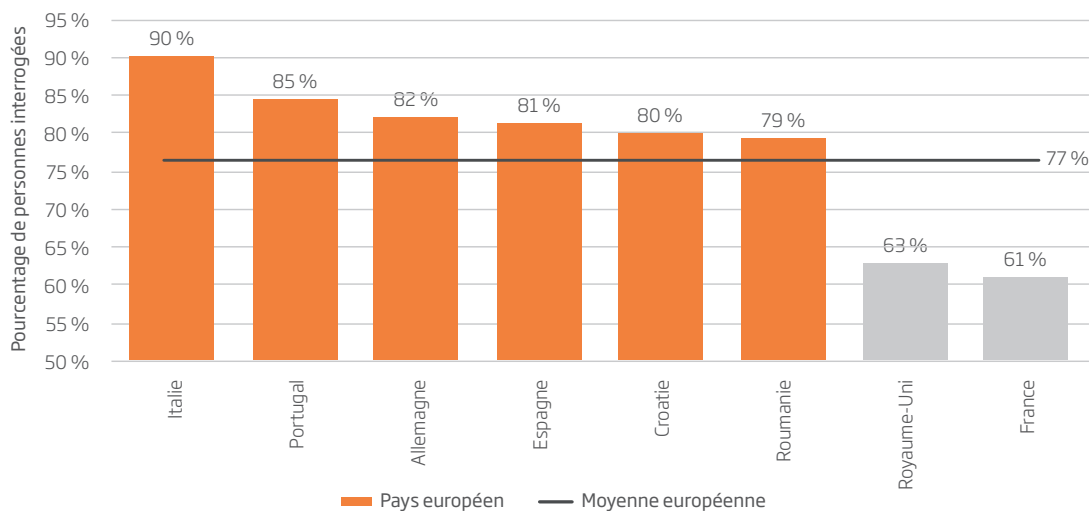
Source : White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe

Plus de 75 % des Européens seraient disposés à trier leurs déchets dans 4 poubelles ou plus

Dans les pays où les collectes mélangées sont présentes, la prédisposition à séparer les déchets dans 4 bacs ou plus est inférieure, par exemple au Royaume-Uni et en France. En revanche, la disposition à trier les déchets dans des bacs multiples est particulièrement forte

lorsque la séparation à la source est encouragée ou imposée dans la majorité du pays. Cela montre qu'une fois le nouveau système implanté, les consommateurs l'acceptent et sont prêts à trier leurs déchets à recycler dans plusieurs containers.

Figure 11 : Pourcentage des personnes interrogées prêtes à trier leurs déchets dans 4 bacs ou plus (par pays)



Source : White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe

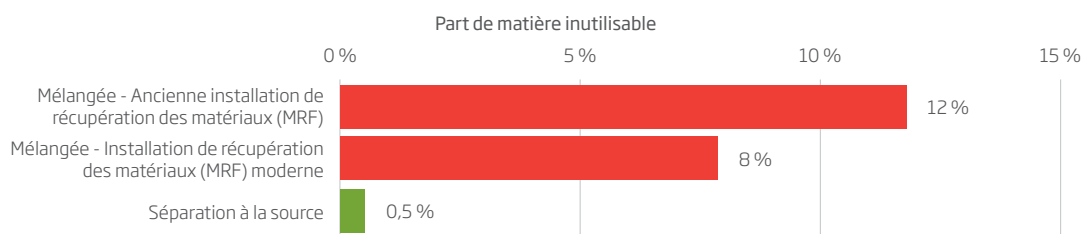
Le Royaume-Uni et la France sont en décalage par rapport à d'autres pays d'Europe en termes de disposition à séparer à la source, mais la grande majorité y reste favorable.

5.1.1 Le problème de la collecte mixte

Les systèmes de recyclage qui reposent sur la collecte mixte de différentes matières (mêlées) ont un impact négatif sur la qualité des emballages en papier et en carton pouvant être recyclés, et supposent par conséquent une réduction de la quantité de matière qui peut, dans la pratique, être transformée en de nouveaux produits en papier. Cela ajoute aussi une étape supplémentaire au processus de recyclage : la séparation, qui accroît les coûts et l'énergie consommée au cours du processus de recyclage. Les matières mélangées doivent être triées pour séparer les matières recyclables et les expédier vers les installations de recyclage adéquates.

Le risque de contamination est élevé, de même que la probabilité que les matières recyclables ne soient trop contaminées et ne doivent être rejetées avant ou après la séparation. Le papier et le carton peuvent être contaminés par le métal, le plastique, les aliments ou d'autres matières, et il n'est pas toujours viable du point de vue économique d'installer une technologie de séparation ayant la capacité de retirer de façon constante tous les éléments polluants, en particulier les plastiques. L'entrée en vigueur dans les prochaines années d'une collecte des films et éléments souples en plastique auprès des ménages, accroît le risque de contamination pour les flux de recyclage du papier et du carton, ce qui renforce d'autant plus la nécessité d'instaurer la séparation à la source dès que possible

Figure 12: Impact de la collecte pour le recyclage de matières mélangées par rapport à la matière non-utilisable pour la fabrication du papier



Chiffres extraits de « Analyse de la qualité du papier récupéré des systèmes de collecte mélangée - Miranda, Monte, Blanco, 2013 »

Source : Miranda, Monte, Blanco

Même après séparation, les sources mixtes présentent communément des niveaux de contamination élevés, ou des contenus non-fibreux, qui seront rejetés du pulpeur à la papeterie. Un intrant de faible qualité dans les papeteries accroît la probabilité que les fibres de papier et de carton recyclable finissent à la décharge ou à l'incinération, car les fibres

de qualité peuvent adhérer au plastique et aux autres éléments non-fibreux, et donc être emportées avec eux. Ainsi, davantage de ressources naturelles et d'énergie sont nécessaires pour compenser cette perte, ce qui a un impact négatif sur l'environnement et est un frein à la transition vers une économie circulaire.



France : l'effet de la collecte mélangée sur la qualité du recyclage

En France, une orientation nationale a été mise en place, introduisant un système de collecte harmonisé basé sur l'existence d'un seul bac de recyclage mélangé, le « bac jaune ». Ce système, sans doute plus simple à mettre en pratique pour les usagers, a donné lieu à des difficultés conséquentes, nuisant au succès du dispositif.

Depuis la mise en place de ce système, les sociétés de traitement des déchets rencontrent de plus grandes difficultés liées aux déchets contaminés et à des matières de faible qualité. En outre, des questions subsistent quant à la manière dont ce système pourra se conformer à la séparation à la source prévue par la politique communautaire. Il y a donc des demandes réitérées de retour en arrière sur cette politique pour se concentrer sur la mise en place d'un système de séparation à la source à l'échelle nationale.

« Le bac jaune a initialement été mis en place pour simplifier le recyclage pour les ménages. Mais suite à des plaintes des producteurs de papier au sujet de la piètre qualité des fibres reçues après utilisation des nouveaux bacs, certains proposent de faire machine arrière. »

Nicolas Pont, ancien Directeur Écoconception et recyclage, Veolia, France

5.1.2 Améliorer la séparation à la source pour le recyclage hors foyer

Résoudre les défis que pose la séparation à la source pour le flux de déchets produits hors foyer impliquera des étapes similaires, mais l'accent doit être mis sur la mise à disposition généralisée de bacs destinés aux emballages papier et carton dans les espaces publics. Plus des deux tiers des individus interrogés estiment qu'il n'y a actuellement pas assez de bacs de recyclage pour le papier et le carton dans les espaces publics, ce qui contribue certainement à abaisser le taux de recyclage pour les déchets jetés en ville.

Si, dans l'ensemble, les infrastructures hors foyer sont jugées insuffisantes, on trouve quelques exemples au sein de l'UE où de bons systèmes de recyclage par séparation à la source ont été instaurés dans les espaces publics. Comme l'illustre la photo ci-dessous, il

existe des bacs de tri clairement étiquetés et différenciés dans des gares ferroviaires belges, italiennes et néerlandaises. C'est exactement le type d'infrastructures qui devrait être installé dans les espaces publics à l'échelle européenne. La correspondance des codes de couleurs sur les bacs et les étiquettes des emballages recyclables, sans oublier les bacs domestiques, optimiserait l'harmonisation des systèmes de recyclage et rendrait le processus plus facile et efficace pour les consommateurs. Si les investissements dans les bacs publics peuvent sembler moins urgents que la collecte auprès des ménages, mettre à disposition des poubelles facilement accessibles pour le papier et le carton transmet un message clair : le recyclage est important. Ce faisant, il est possible d'insuffler un sentiment de confiance auprès des individus, qui sauront ainsi que leurs efforts de recyclage sont significatifs et contribuent à un avenir durable.



Bacs à la gare ferroviaire centrale de Milan

69 % des personnes interrogées estiment qu'il n'y a pas assez de poubelles de recyclage pour le papier et le carton dans les espaces publics.



5.2 Collectes harmonisées au niveau national

Lorsque les méthodes de collecte pour le recyclage varient d'un pays à l'autre, ou d'une autorité locale à une autre, il devient impossible de faire passer un message uniforme sur ce qui doit être mis dans tel ou tel bac.

En plus des services de recyclage de proximité existants qui fonctionnent correctement, tels que les programmes de reprise des déchets et les centres de recyclage civiques, la disponibilité d'un nombre approprié de bacs pour les résidents et l'adoption de règles uniformes concernant les types de déchets à déposer dans chaque bac devraient être au cœur des systèmes de recyclage à l'échelle nationale. Cette action clé permettrait une communication

claire et cohérente auprès du public sur le plan national, ce qui est crucial dans le cadre de campagnes d'information du public et pour le bon étiquetage des produits.

Le système mis en place dans les foyers gallois, au Royaume-Uni, est souvent cité comme un exemple de système de collecte efficace et uniforme parmi les autorités locales, ce qui se traduit par un taux de recyclage des ménages plus élevé que dans le reste du Royaume-Uni. En 2020, le taux de recyclage pour l'ensemble des déchets des ménages gallois était supérieur de plus de 10 points au taux anglais, à savoir 56,5 % contre 44,0 %. Le gouvernement gallois cherche actuellement à améliorer encore ces résultats par le biais d'une consultation qui inclut l'élargissement des programmes de séparation à la source obligatoire aux entreprises et aux établissements publics.

Enfin, les variations démographiques et géographiques au sein d'un même pays sont source de difficultés supplémentaires lors de l'adoption de systèmes uniformes à l'échelle nationale. En effet, les arguments économiques et environnementaux qui sous-tendent les bénéfices d'une collecte séparée et régulière des matériaux sont plus évidents en zone urbaine qu'en zone rurale. Il faut inévitablement trouver un compromis entre recyclage harmonisé

« Il y a une forte confusion au sujet de la séparation des déchets quand la manière dont les déchets sont collectés dans un pays est dépourvue de toute cohérence. Où que vous alliez au Royaume-Uni, vous trouverez des choses différentes. Les citoyens ne savent pas où ils peuvent déposer leurs matières, et donc beaucoup de matières recyclables finissent dans les déchets communs ».

Michael Orye, Directeur général - Recyclage, DS Smith

23 Gouvernement gallois. Pourquoi le Pays de Galles est-il le meilleur du Royaume-Uni en recyclage ?

L'une des raisons avancées pour expliquer la réussite galloise est l'allocation d'un budget centralisé destiné à encadrer la mise en œuvre de ce système.

et cohérent, et les coûts impliqués par ce dernier - les zones plus fortement peuplées ayant tendance à afficher des opérations de recyclage plus rentables que les zones moins densément peuplées. Par conséquent, les gouvernements doivent adopter une démarche nationale intégrée en matière de recyclage. Dans le cadre des systèmes de REP, les producteurs s'attendent aussi à ce que leurs emballages soient recyclés là où ils s'en débarrassent, et non là où cela est économiquement logique pour les autorités locales ; il faudra ainsi mettre en place des infrastructures de collecte et de recyclage suffisantes sur l'ensemble du territoire.

5.2.1 L'incohérence des systèmes hors foyer

Les écueils liés au manque de cohérence des collectes domestiques s'observent aussi pour le flux de déchets produits hors foyer, et s'avèrent souvent plus aigus. Le manque d'uniformité des bacs de recyclage, dont la quantité, le type et la couleur varient selon les endroits, peut être source de confusion pour les consommateurs qui cherchent à recycler leurs emballages en papier et en carton. Pour compliquer les choses, les emballages produits hors foyer sont généralement plus complexes, utilisés pour des boissons ou de la nourriture, et portent un étiquetage manquant parfois de clarté. Ainsi, les consommateurs sont incertains quant au recyclage de leurs déchets, ce qui conduit à l'utilisation importante des bacs de déchets généraux pour les emballages papier et carton qui pourraient, autrement, être recyclés.

« C'est une question de bon sens, c'est un sujet qui leur tient à cœur, le gouvernement apporte son soutien et l'ensemble du système est cohérent. Ils ont clairement alloué un budget à leur politique de recyclage et ont une vision claire de l'objectif à atteindre. Il est tellement plus facile de s'assurer de la cohérence d'un système dans un petit pays comme le Pays de Galles que dans d'autres grands pays d'Europe. »

David Palmer-Jones OBE, ancien Vice-président du Groupe Recyclage et récupération pour l'Europe du Nord, SUEZ

S'il faut tendre à un système de collecte et de séparation à la source harmonisé dans toute l'Europe, bien des enjeux restent à résoudre et un tel système ne devrait pas voir le jour avant 2030. Par conséquent, si l'approche adoptée varie d'un pays à l'autre, la mise en place d'une démarche de collecte harmonisée au niveau national à l'horizon 2030 constituerait déjà un immense pas en avant.

5.3 Une plus grande clarté sur ce qu'il faut recycler et comment

Un système de collecte harmonisé assorti de consignes de recyclage uniformes sur les étiquettes des emballages aidera à dissiper la confusion fréquente des citoyens et à lever le principal frein qu'ils rencontrent en matière de recyclage. Pour maximiser les avantages d'une collecte de flux séparés, il est important que le public soit bien informé afin de pouvoir suivre correctement les consignes de tri.

Trois éléments principaux sont à prendre en considération dans toute démarche d'éducation au recyclage qui se veut efficace :

- compréhension des principes de fonctionnement du recyclage,
- compréhension des avantages du recyclage,
- ce qu'il faut recycler et comment bien recycler. L'étiquetage et l'information doivent aider les consommateurs à savoir quoi déposer dans chaque bac.

5.3.1 Compréhension des principes de fonctionnement du recyclage

Pour élaborer des campagnes et orientations éducatives pertinentes, il est important d'offrir au grand public les bases d'une bonne compréhension de ce qu'est le recyclage et la manière dont les systèmes de recyclage opèrent. Pour cela, les établissements scolaires sont des lieux à privilégier. Intégrer les notions de développement durable, et de recyclage au sein de tous les cursus éducatifs en Europe contribuerait à éduquer toute une génération aux principes du recyclage.

La législation doit jouer un rôle essentiel dans l'élévation des niveaux d'éducation et de sensibilisation au recyclage au sein d'un pays. Par la création de budgets dédiés à des campagnes de formation au recyclage pour le grand public et l'adoption de règles assorties de bonus ou malus, les décideurs publics peuvent contribuer à former des individus motivés pour

recycler. On observe clairement ce phénomène en Allemagne, où le cadre législatif a conduit à un investissement direct dans l'éducation et où les règles sont appliquées avec la possibilité de sanctions financières, conduisant à des taux de recyclage exemplaires.

D'après notre étude, en 2023, le grand public se sent dans l'ensemble bien informé sur les fondements du recyclage et son fonctionnement dans la plupart des pays d'Europe, mais dans certains pays moins performants, il reste encore une grande marge d'amélioration quant à la sensibilisation du public au sujet du recyclage. La télévision, les journaux et les médias en ligne sont les principaux canaux d'information sur le recyclage pour les consommateurs, 70 %⁷ des personnes interrogées affirmant avoir vu des informations sur le recyclage dans l'un de ces médias.

Inclure le recyclage dans les cursus scolaires est une action déterminante pour favoriser le développement d'une solide culture du recyclage parmi les futures générations. En Allemagne, où les questions de recyclage sont incluses dans les programmes scolaires depuis les années 1980²⁴, la population dans son ensemble est bien informée et motivée à recycler, ce qui se traduit par des taux de recyclage élevés dans tout le pays. En Europe, le public estime également qu'il relève de la responsabilité des écoles de fournir une éducation sur le recyclage, 89 % des personnes interrogées considérant que ce sujet devrait faire partie des sujets enseignés à l'école.

89 % des personnes interrogées considèrent que les écoles devraient enseigner aux enfants les principes du recyclage

²⁴ Lee et al., International Journal of Sustainable Development & World Ecology, Comparaison de l'éducation en matière de déchets entre cinq villes d'Europe



5.3.2 Favoriser la compréhension des avantages du recyclage

Après avoir acquis les bases du recyclage, les consommateurs doivent pouvoir bien comprendre les avantages du recyclage. Éduquer le public aux avantages du recyclage peut constituer un encouragement supplémentaire à recycler pour les citoyens. De plus, cette éducation peut aider à faire changer la perception des emballages papier et carton chez les consommateurs, qui, au lieu de les percevoir uniquement comme des « déchets », pourront les percevoir comme des ressources précieuses pour les recycleurs.

La forme prise par les messages de sensibilisation peut varier en fonction du niveau de compréhension existant. Pour les pays dont les populations présentent le plus faible niveau de compréhension du recyclage, l'implication directe « sur le terrain » avec le public s'avère avoir le plus fort impact. Les nations les plus informées n'ont pas besoin d'une éducation directe mais d'une éducation récurrente, « par petites touches » (comme des dépliants ou des campagnes télévisées annuelles), afin de maintenir des taux de recyclage élevés. Au Royaume-Uni, lorsque les autorités ont réduit leurs dépenses en matière d'éducation, on a constaté une baisse sensible des taux de recyclage.

« L'encouragement à l'éducation est de la plus haute importance, mais en période d'austérité, l'une des premières coupes concerne l'éducation au recyclage, l'éducation sur le terrain pouvant s'avérer coûteuse et chronophage. J'ai pu observer qu'en cessant, au fil du temps, de communiquer auprès du public, le taux de recyclage a progressivement chuté. C'est un gain financier à court terme, mais à long terme c'est une catastrophe. »

Gareth Rollings, Responsable déchets, Conseil du comté de West Sussex



5.3.3 Quoi recycler et comment bien recycler

Il est essentiel que le public comprenne comment bien recycler. En comprenant comment se débarrasser correctement de différents types d’emballages là où il se trouve. C’est là un écueil important pour plusieurs pays où la population est autrement bien informée : le public est hésitant sur la manière de recycler et trouve que les consignes de recyclage figurant sur les

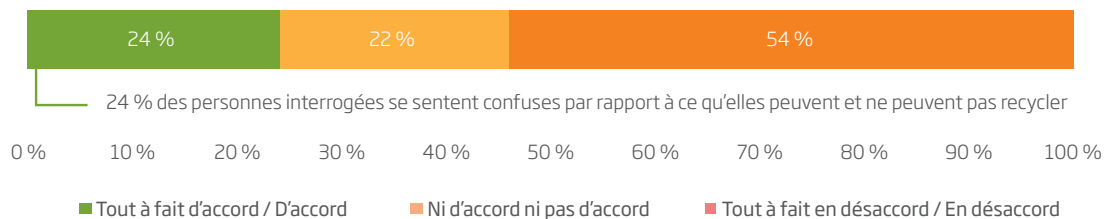
« Dans le sud de l’Italie, il y a des améliorations massives à apporter, mais cela ne peut se faire par des publicités télévisées de 15 secondes. Il faut qu’il y ait des personnes sur le terrain qui éduquent vraiment la population sur la manière dont ils doivent se débarrasser de leurs cartons. »

Edoardo Bodo, Responsable de politique environnementale, RREUSE

Figure 13 : Confusion du public par rapport aux systèmes de recyclage

Jusqu’à quel point êtes-vous d’accord avec l’affirmation suivante ? (étude menée dans certains pays européens)

Ce que je peux recycler et ce que je ne peux pas recycler n’est pas clair pour moi



Source : White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe

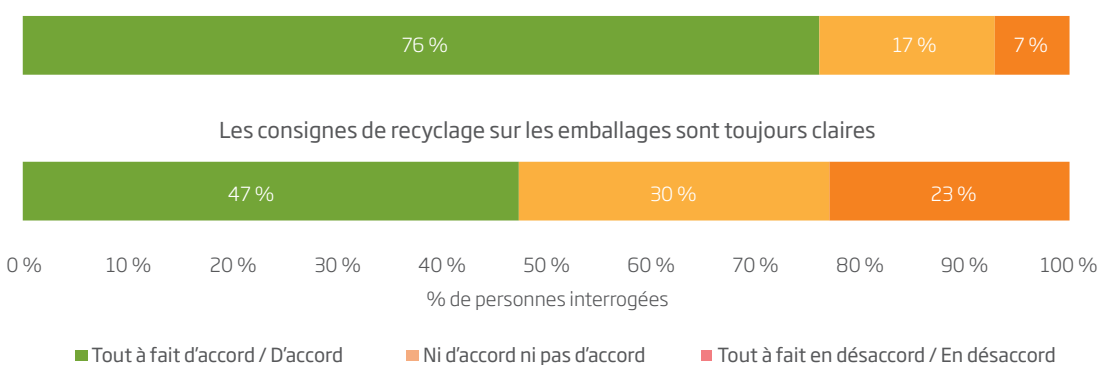
étiquettes des emballages manquent de clarté ou sont carrément absentes. Près de ¼ des personnes⁷ que nous avons interrogées sont hésitantes par rapport à ce qu'elles peuvent ou pas recycler.

De nombreux systèmes d'étiquetage différents sont utilisés sur les emballages en Europe, qui n'ont souvent aucun lien avec l'infrastructure de recyclage locale et sèment le doute parmi les consommateurs sur la manière dont ils doivent se débarrasser de leurs emballages. Notre étude a permis de confirmer que les consommateurs sont bien plus enclins à recycler leurs emballages lorsqu'ils sont clairement étiquetés, mais que cette clarté fait souvent défaut.

Figure 14 : Consignes de recyclage pour les emballages

Jusqu'à quel point êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? (étude menée dans certains pays européens)

Lorsqu'un emballage porte une étiquette contenant des consignes de recyclage, j'ai plus tendance à recycler correctement cet emballage.



Source : White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe

Si le volume et les modes d'éducation varient selon les États, ils devront tous (quels que soient le niveau actuel d'éducation et les taux de recyclage) protéger le budget consacré à la pédagogie pour maintenir la compréhension du public en matière de recyclage et améliorer les taux de recyclage.

« Les étiquettes des emballages doivent être plus claires. Si les mesures proposées dans la PPWR sont adoptées, cela pourrait avoir un fort impact sur la qualité des emballages papier recyclés. Un étiquetage harmonisé sur chaque emballage dans toute l'UE, indiquant dans quel bac déposer ses déchets, assorti d'étiquettes correspondantes sur les bacs constituerait un immense pas en avant pour améliorer nos systèmes de recyclage. »

Susana Braz, Responsable affaires publiques, DS Smith

5.4 Une législation pérenne, cohérente et appliquée

Une législation claire composée de règles et de lignes directrices relatives aux systèmes de recyclage établit un standard minimum pour toutes les parties prenantes au sein d'un système de recyclage national. Les attentes créées par ce standard minimum sont essentielles pour permettre les changements nécessaires en vue d'accroître le taux de recyclage des emballages papier-carton en Europe. Afin d'entraîner des améliorations visibles, cette législation doit être durable, cohérente et bien appliquée. Elle doit prendre en compte le recyclage à l'horizon 2030 et au-delà.

Pour encourager l'investissement dans la chaîne logistique du recyclage, la législation doit inclure des engagements et des objectifs à long terme inspirant la confiance et incitant l'allocation de d'investissement alignés sur ces objectifs. Cela devrait aider à surmonter les obstacles que rencontrent les entreprises de traitement des déchets. Ces dernières, ainsi que les opérateurs des unités de tri, hésitent à investir dans de nouvelles technologies, de nouveaux sites et méthodes de collecte s'ils n'ont pas la certitude d'engagements à long terme de la part des législateurs. Cela s'avère particulièrement important étant donné la nature volatile du marché du papier, où les prix cycliques peuvent ébranler les investissements réalisés.

5.4.1 Interdictions et taxes sur la mise en décharge

La législation doit encourager les entreprises de traitement des déchets à privilégier le recyclage plutôt que la mise en décharge ; les taxes sur la mise en décharge et les interdictions afférentes

« Il est impératif d'avoir une vision claire de l'avenir, et la certitude que toute législation future ne sera pas mise à mal par le gouvernement suivant. Au Royaume-Uni, le mandat politique est si court qu'il n'y a pas de visibilité à long terme par rapport aux infrastructures requises, ce qui porte préjudice à la progression du système. Certains pays scandinaves dépolitisent ces décisions et sont particulièrement performants à l'heure de mettre en œuvre un changement à long terme »

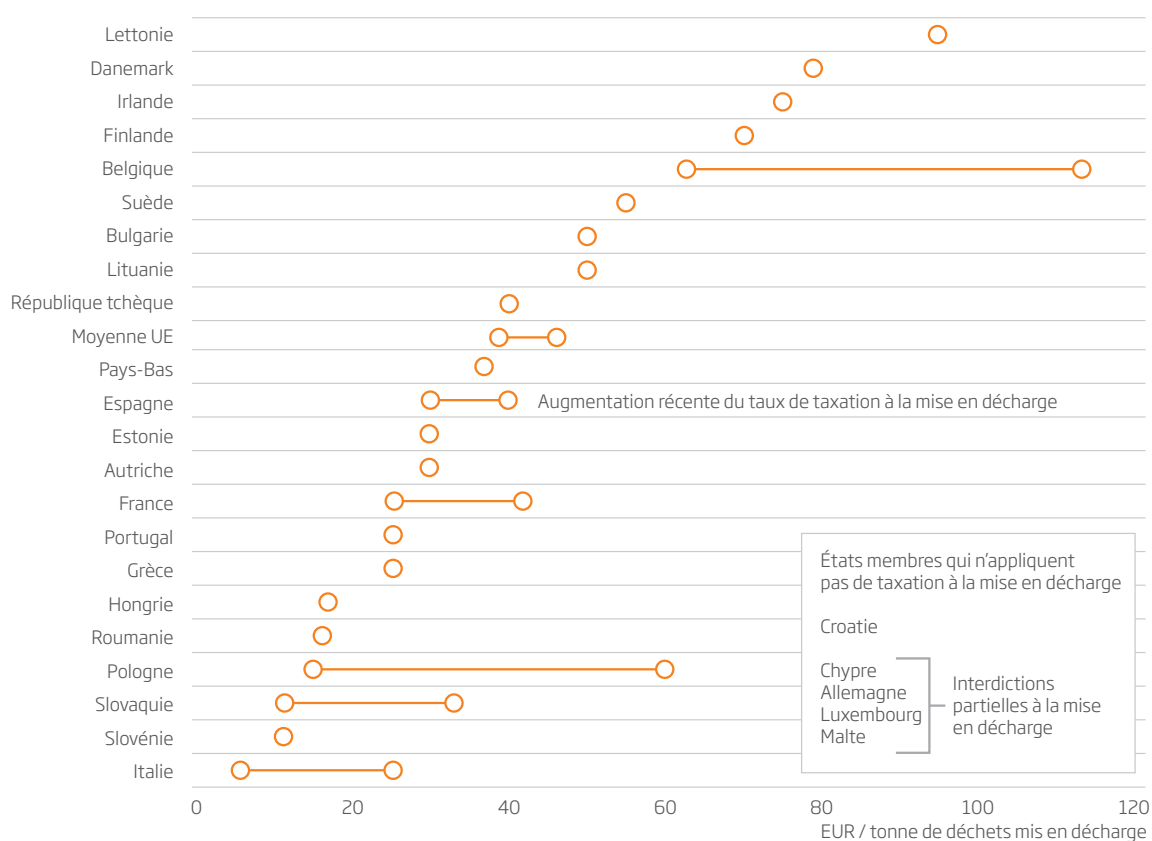
David Palmer-Jones OBE,
Ancien Vice-président du Groupe Recyclage et récupération pour l'Europe du Nord, SUEZ

à cette dernière constituent des instruments économiques qui ont fait leurs preuves dans certaines régions. L'Agence européenne pour l'environnement considère que les interdictions et les taxes sur la mise en décharge sont des éléments clé d'une bonne stratégie pour accroître les taux de recyclage. Les études menées indiquent que les cinq États membres de l'UE affichant les taux de recyclage les plus élevés (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Pays-Bas et Luxembourg) ont tous recours à un dispositif robuste de taxation et/ou d'interdiction de la mise en décharge. Notre étude indique aussi que dans les pays où les taux de taxation de la mise en décharge sont les plus faibles, comme le Portugal (25 €/T) et la Roumanie (16 €/T), la désincitation financière est insuffisante pour éviter que les matières recyclables ne finissent à la décharge.²⁵

²⁵ Agence européenne pour l'environnement, Stratégies clé pour accroître le recyclage



Figure 15 : Vue d'ensemble des taxes à la mise en décharge des déchets municipaux dans les États membres de l'UE, 2023



Source : Agence européenne pour l'environnement

Une plus grande adoption de mesures d'interdiction et une hausse des taxes en la matière constitueraient un obstacle important à la mise en décharge en Europe, augmentant l'incitation à prioriser le recyclage pour les sociétés de traitement des déchets. Il est impératif que de nouvelles interdictions et taxations soient introduites de manière cohérente dans chaque pays et que la législation prévoit des pénalisations suffisantes pour toute infraction.

Chapitre 6 : Notre vision pour l'avenir

DS Smith estime que 90 % des emballages papier-carton en Europe peuvent et doivent être recyclés, un objectif également partagé par 4evergreen Alliance. Il ne s'agit pas seulement d'atteindre un chiffre de référence. Avec la bonne approche, d'ici à 2030 nous pourrions éviter l'enfouissement ou l'incinération de 5 millions de tonnes annuelles de déchets, ce qui représenterait près de 1 milliard d'euros de valeur chaque année. Cet argent pourrait être réinvesti dans nos économies pour soutenir les recommandations que nous avons identifiées dans ce rapport.

Nous savons que cela n'a rien d'évident. Depuis 2016, le taux de recyclage des emballages papier et carton en Europe n'a cessé de baisser. Les infrastructures actuelles ont du mal à assumer la consommation croissante d'emballages

en papier et en carton. En outre, beaucoup de consommateurs doutent de l'efficacité du recyclage. Lutter contre cette tendance est essentiel pour optimiser les ressources dont nous disposons et réduire les déchets.



Afin de relever ce défi, notre rapport a voulu mettre en lumière quatre recommandations clé qui permettraient d'améliorer les taux de recyclage des emballages papier-carton en Europe :

1. Mettre en place la séparation à la source

- Adopter des méthodes de collecte d'envergure nationale centrées sur la séparation à la source, domestique et hors foyer. Cette approche permettrait de gérer une plus grande quantité de matières recyclables et d'éviter les matières mélangées qui compromettent la qualité du recyclage.
- Prioriser la séparation permettra d'optimiser la recyclabilité des emballages et de réduire des risques de contamination.
- Le passage à la séparation à la source exigera des investissements importants dans les infrastructures de collecte, particulièrement avec l'établissement d'un système de bacs harmonisés dans les foyers et les espaces publics. La REP a un rôle à jouer dans le financement de ces changements pour aboutir à un système de recyclage efficace et hautement performant.
- Une transition sans délai vers ce modèle permettra au secteur du traitement des déchets de se préparer.

- Les décideurs politiques ne devraient pas partir du principe selon lequel les citoyens sont réfractaires au changement ; notre étude montre que la grande majorité y est tout à fait disposée.

2. Déployer une collecte harmonisée au niveau national

- Un système de collecte harmonisé permettrait de simplifier la sensibilisation du public, l'étiquetage harmonisé et la conception des emballages. Cela éviterait ainsi de semer la confusion auprès des citoyens et augmenterait la qualité et la quantité de matières réinjectées dans le système.
- La plupart des systèmes actuels reposent sur une myriade d'organisations locales dotées de capacités et d'investissement hétérogènes qui compliquent la mise en cohérence du recyclage d'un endroit à l'autre.
- Des orientations nationales pour encadrer les pratiques de recyclage avec séparation à la source, permettraient aux entreprises du secteur d'adapter leurs pratiques au nouveau système.

3. Promouvoir une plus grande clarté sur quoi et comment recycler

- Donner au public des informations précises concernant le processus de recyclage, y compris ce qui peut être recyclé et ce qui ne peut pas l'être, réduira les hésitations et le scepticisme.
- Avec l'avènement d'un système de recyclage harmonisé au niveau national, autour du principe de séparation à la source, des supports pédagogiques faciles à comprendre pourront plus facilement être créés à l'intention du grand public.
- Éduquer exige des investissements, accompagnés d'un étiquetage cohérent des produits, afin d'aider le public à comprendre les avantages et les aspects pratiques du recyclage, améliorant ainsi la qualité des matières recyclées.

4. Appliquer une législation pérenne et cohérente en matière de recyclage

- L'introduction et la mise en application d'une législation cohérente et pérenne en matière de recyclage sont essentielles, car elles accorderont à toutes les parties prenantes la confiance nécessaire pour investir en ayant connaissance des règles et structures incitatives qui s'appliqueront.
- La législation met parfois longtemps à évoluer et peut être influencée par la politique, mais l'introduction de mesures d'incitation et de pénalisation visant à favoriser les comportements recherchés peut rapidement générer un changement. On pense en particulier à l'accélération de la taxation de la mise en décharge et aux interdictions relatives aux emballages recyclables mis en décharge ou incinérés.
- L'introduction d'une législation qui encourage les investissements dans les infrastructures de demain, couplée à une forte volonté politique, permettra d'améliorer considérablement les taux de recyclage des emballages en papier et carton.

Ces recommandations sont fondamentales si nous voulons préserver 5 millions de tonnes d'emballages en papier et en carton, à hauteur de près d'un milliard d'euros, de la mise à la décharge ou de l'incinération chaque année, et ce à l'horizon 2030. Il faudra pour cela un effort collectif de la part de toutes les parties prenantes au sein de l'écosystème du recyclage, y compris les gouvernements locaux et nationaux, les recycleurs, les producteurs d'emballages et le grand public.

DS Smith a pris l'engagement d'être proactif dans ce parcours. Nous accueillons avec enthousiasme toute occasion qui nous est donnée de collaborer, de dialoguer et de prendre des initiatives qui nous feront avancer vers nos objectifs communs.

Par nos engagements en tant que recycleur et concepteur d'emballages, nous voulons regarder au-delà de la simple atteinte des objectifs fixés, et suggérer des pistes d'amélioration qui garantissent un avenir soutenable aux prochaines générations. Notre effort collectif donnera corps à cette ambition.

Merci à tous ceux qui ont consacré leur temps, leurs connaissances et leurs ressources à la rédaction de ce livre blanc.



Bibliographie

- 1 Eurostat, 2023, Packaging Waste by Waste Management Operations, https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ENV_WASPAC__custom_7595710/default/table?lang=en
- 2 Eurostat, 2021, Recycling – Secondary Material Price Indicator, <https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?oldid=545971#:~:text=Secondary%20materials%20are%20waste%20materials%20that%20are%20recycled,million%20tonnes%29%20and%20their%20average%20monthly%20prices%20%28EUR%2Ftonne%29>
- 3 European Environment Agency, 2023, Economic instruments and separate collection systems – Key strategies to increase recycling, <https://www.eea.europa.eu/publications/economic-instruments-and-separate-collection/economic-instruments-and-separate-collection>
- 4 Ceperi, 2022, Ceperi Position Paper on the Revision of the Packaging and Packaging Waste Directive, <https://www.cepi.org/summary-cepi-views-on-the-revision-of-the-packaging-and-packaging-waste-directive/>
- 5 European Commission, A European Green Deal, https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en
- 6 UN, Goal 12: Ensure Sustainable Consumption and Production Patterns, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-consumption-production/>
- 7 White Space Strategy, 2023, European Recycling Survey
- 8 DS Smith, About us, <https://www.dssmith.com/company/our-company#:~:text=Our%20products%20can%20improve%20transport,year%20from%20being%20cut%20down.>
- 9 FEFCO, 2021, Corrugated Life Cycle Analysis (LCA) , https://www.fefco.org/sites/default/files/documents/2022-07-07_FEFCO%20LCA%202021.pdf
- 10 4Evergreen, About 4Evergreen, <https://4evergreenforum.eu/about/>
- 11 DS Smith, 2023, DS Smith presents to government officials and industry experts on shaping policy and source segregation in recycling , <https://www.dssmith.com/media/our-stories/2023/7/ds-smith-presents-to-government-ministers-and-industry-experts-on-shaping-policy-and-source-segregation-in-recycling>
- 12 European Commission, 2023, Report from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Region identifying Member States at risk of not meeting the 2025 preparing for re-use and recycling target for municipal waste, the 2025 recycling target for packaging waste and the 2035 municipal waste landfilling reduction target, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52023DC0304>
- 13 European Environment Agency, 2019, Waste recycling indicator assessment, <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/waste-recycling-1/assessment-1>
- 14 WRAP, 2020, PackFlow Covi-19 Phase I: Paper & Card, <https://wrap.org.uk/sites/default/files/2020-12/Packflow%20COVID-19%20Paper%20and%20Card%20Phase%20I%20FINAL%20v1.pdf>
- 15 European Commission, 2022, Call for Evidence: Revision of the Waste Framework Directive, https://environment.ec.europa.eu/news/waste-framework-directive-revision-2022-02-14_en
- 16 European Commission, 2023, Waste Framework Directive, https://environment.ec.europa.eu/topics/waste-and-recycling/waste-framework-directive_en
- 17 European Commission, Packaging Waste, https://environment.ec.europa.eu/topics/waste-and-recycling/packaging-waste_en
- 18 European Commission, 2018, Packaging and Packaging Waste Directive, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISSUM:l21207>
- 19 European Parliament, 2023, Revision of the Packaging and Packaging Waste Directive, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2023/745707/EPRS_BRI\(2023\)745707_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2023/745707/EPRS_BRI(2023)745707_EN.pdf)
- 20 The Recycling Partnership, 2023, Increasing Recycling Rates with EPR Policy, <https://recyclingpartnership.org/epreport/>
- 21 European Commission, 2022, Proposal for a revision of EU legislation on Packaging and Packaging Waste, https://environment.ec.europa.eu/publications/proposal-packaging-and-packaging-waste_en
- 22 DS Smith, 2023, New EU rules risk flood of new plastic packaging and contradict years of progress to curb plastic, <https://www.dssmith.com/media/our-stories/2023/6/new-eu-rules-risk-flood-of-new-plastic-packaging-and-contradict-years-of-progress-to-curb-plastic>
- 23 Welsh Government, 2022, Why is Wales an outlier in UK recycling rates?, <https://media.service.gov.wales/news/new-stats-why-is-wales-an-outlier-in-uk-recycling-rates>
- 24 Lee et al., International Journal of Sustainable Development & World Ecology, 2021, A comparison of waste education in schools and colleges across five European cities , https://www.haw-hamburg.de/fileadmin/LS/FTZ-NK/PDF/A_comparison_of_waste_education_in_schools_and_colleges_across_five_European_cities.pdf
- 25 European Environment Agency , 2023, Economic instruments and separate collection systems – key strategies to increase recycling, <https://www.eea.europa.eu/publications/economic-instruments-and-separate-collection/economic-instruments-and-separate-collection>

Graphiques / Tableaux

Figure 1: Emballages papier-carton générés dans l'UE (en tonnes), Eurostat, Déchets d'emballages par opérations de gestion des déchets, 2023, https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ENV_WASPAC__custom_7595710/default/table?lang=en

Figure 2: Quantité d'emballages en papier et en carton non recyclée selon les différents scénarios (en tonnes), Eurostat, Déchets d'emballages par opérations de gestion des déchets, 2024, https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ENV_WASPAC__custom_7595710/default/table?lang=en

Figure 3: Taux de recyclage des emballages dans l'UE (2020), Eurostat, Taux de recyclage des déchets d'emballages, 2023, <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ten00063/default/table?lang=en>

Figure 4: Recyclage du papier et du carton en Europe (1991-2022), Conseil européen de recyclage du papier, Rapport 2022, https://www.cepi.org/wp-content/uploads/2023/09/EPRC-Monitoring-Report-2022_Final.pdf

Figure 5: Taux de recyclage du papier et du carton en Europe (%), Eurostat, Taux de recyclage des déchets d'emballages, 2024, <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ten00063/default/table?lang=en>

Figure 6: Qu'est-ce qui vous incite à recycler vos emballages en papier et carton ? (étude menée dans certains pays européens), White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe, 2023

Figure 7: Taux de recyclage des emballages papier-carton en 2020 (%), Eurostat, Taux de recyclage des déchets d'emballages, 2023, <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ten00063/default/table?lang=en>

Figure 8: Déchets d'emballages en carton et papier produits en Europe (2020), Eurostat, Déchets d'emballages par opérations de gestion des déchets, 2023, https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ENV_WASPAC__custom_7595710/default/table?lang=en

Figure 9: Quelle proportion de vos emballages papier-carton recyclez-vous à la maison ? (étude menée dans certains pays européens), White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe, 2023

Figure 10: Si le tri de vos déchets domestiques dans des poubelles séparées permettait un recyclage plus important, combien de poubelles au maximum accepteriez-vous d'utiliser ? (sélection de pays européens), White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe, 2023

Figure 11: Pourcentage des personnes interrogées prêtes à trier leurs déchets dans 4 bacs ou plus (par pays), White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe, 2023

Figure 12: Impact de la collecte pour le recyclage de matières mélangées par rapport à la matière non-utilisable pour la fabrication du papier, Ruben Miranda, M. Concepcion Monte, Angeles Blanco, Analyse de la qualité du papier récupéré provenant de systèmes de collecte mélangée, 2013, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0921344912002212#:~:text=The%20results%20show%20that%20the,compared%20to%20less%20than%201%25.>

Figure 13: Confusion du public par rapport aux systèmes de recyclage, White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe, 2023

Figure 14: Consignes de recyclage pour les emballages ? (étude menée dans certains pays européens), White Space Strategy, Étude sur le recyclage en Europe, 2023

Figure 15: Vue d'ensemble des taxes à la mise en décharge des déchets municipaux dans les États membres de l'UE, 2023, Agence européenne pour l'environnement, Stratégies clé pour augmenter le recyclage, 2023, <https://www.eea.europa.eu/publications/economic-instruments-and-separate-collection/economic-instruments-and-separate-collection>

À propos de DS Smith

DS Smith est l'un des principaux fournisseurs mondiaux d'emballages en carton ondulé, actif également dans le recyclage et la fabrication de papier. L'entreprise joue un rôle prépondérant dans la chaîne de valeur de divers secteurs, y compris le commerce électronique, les produits de grande consommation et l'industrie. Fort de sa raison d'être « Repenser l'emballage pour un monde qui change » et de sa stratégie de durabilité « Now and Next » (Aujourd'hui et demain), DS Smith a pris l'engagement d'inspirer la transition vers une économie circulaire. L'entreprise propose de multiples solutions circulaires à ses clients et à la société dans son ensemble en remplaçant les matières problématiques en plastique, en éliminant le carbone des chaînes d'approvisionnement et en fournissant des

solutions de recyclage innovatrices. L'ambitieux modèle box-to-box à 14 jours, les aptitudes de conception et la stratégie d'innovation se trouvent au cœur de cet engagement. Basée à Londres et cotée à la bourse de la capitale anglaise (FTSE 100), DS Smith opère actuellement dans plus de 30 pays et compte près de 30 000 employés. Elle est le partenaire stratégique de la Fondation Ellen MacArthur. Les origines de la compagnie remontent aux années 1940 lorsque la famille Smith créa une entreprise de fabrication d'emballages.

Contact

recycling@dssmith.com

À propos de White Space Strategy

White Space Strategy est une société de consultance stratégique mondiale basée au Royaume-Uni. Nous aidons les clients à résoudre leurs difficultés les plus stratégiques par l'analyse de données et la recherche primaire, de l'analyse du marché à l'identification des opportunités, en passant par le développement de propositions, la recherche de partenaires, pour aboutir à une stratégie de marché. Nous sommes reconnus par le Financial Times comme l'une de sociétés de consultance leader au Royaume-Uni.

Nous sommes convaincus que la compréhension du point de vue des clients, des concurrents et des partenaires, ainsi que l'analyse des données du marché, peuvent permettre d'aborder les principaux enjeux, de répondre aux questions les plus difficiles et de choisir

la meilleure stratégie de résolution. Nous comptons parmi nos clients Panasonic, Unilever, Mastercard, SSE, Centrica, Saint-Gobain ou encore DS Smith.

Nous travaillons dans des secteurs spécialisés très divers, ce qui nous a permis d'acquérir une riche expérience dans les domaines du recyclage, de l'emballage, de la fabrication et de l'énergie, en travaillant avec les équipes de direction majeures du monde entier.

Contact

Oliver Lobo, Responsable Engagement
info@whitespacestrategy.com



Méthodologie et Ressources références

Cette étude se base sur les preuves recueillies dans toute l'Europe, à travers des entretiens avec des experts et diverses enquêtes menées auprès des consommateurs.

Cinquante experts du paysage européen du recyclage ont été interrogés dans le cadre de notre rapport, notamment :

- Des parties prenantes de DS Smith
- Des sociétés leader en gestion des déchets
- Des décideurs politiques
- Des ONG
- Des autorités locales

Merci aux personnes ci-dessous pour leurs contributions à ce livre blanc :

Expert en déchets et Objectifs de développement durable,
Programme environnemental des Nations Unies

Conseiller sénior, Politique environnementale et énergétique, **Ministère de l'environnement et sécurité énergétique**

Responsable déchets, **Conseil du comté de West Sussex**

Responsable de politique, **Confédération européenne des industries du recyclage (EuRIC)**

Ancien Vice-Président exécutif sénior de Groupe pour le recyclage et la récupération, Europe du Nord, **Suez**

Ancien Directeur Écoconception et recyclage, **Veolia**

Responsable Zone Nord, **Ecoembalajes España**

Responsable de politique environnementale, **RREUSE**

Directeur général, **PRO Europe**

Chargé de projet, **ZERO**

Responsable du développement international, **C.I.O.S.**

Collaborateurs DS Smith :

Responsable recyclabilité, durabilité et affaires gouvernementales

Directeur général - Recyclage européen

Chef des affaires gouvernementales

Spécialiste des affaires gouvernementales

Directeur général Royaume-Uni - Recyclage

Directeur général Sud de l'Europe

Directeur général Europe centrale - Recyclage

Directeur général Italie - Recyclage

Directeur général France - Recyclage

Directeur général Cluster Iberia - Recyclage

Directeur général Croatie - Recyclage

Directeur général Roumanie - Recyclage

Certaines des personnes interrogées ont demandé à rester anonymes, mais leurs points de vue ont été intégrés aux arguments développés dans cette étude, leur contribution ayant été grandement appréciée.

Le point de vue du consommateur a été obtenu grâce à 8 enquêtes en ligne réalisées auprès des membres du public dans les pays suivants :

- Allemagne (n= 2 000)
- Royaume-Uni (n= 2 000)
- France (n = 1 000)
- Espagne (n = 1 000)
- Italie (n = 1 000)
- Portugal (n = 1 000)
- Croatie (n = 1 000)
- Roumanie (n = 1 000)





DS Smith Plc
Level 3
1 Paddington Square
London
W2 1DL

 +44 (0)20 7756 1800

 @dssmithgroup

 DS Smith

 DS Smith

www.dssmith.com

White Space Strategy Ltd
102-104 St Aldates
Oxford
OX1 1BT

 +44 (0)1865 793800

www.whitespacestrategy.com

© All rights reserved.

DS Smith Recycling UK Limited (Company Number 214967)

Registered in England and Wales with its Registered Office at 350 Euston Road, London NW1 3AX